

Convention collective de la Production de films d'animation

Communiqué

Le SPFA a informé l'ensemble des Organisations syndicales de salariés qu'il a mis à la signature, d'ici la fin février en vue de son entrée en application au 1^{er} mars, une proposition d'Accord.

Ce projet ne tient en réalité pas compte des différentes demandes et des propositions que le SNTPCT a faites pendant les négociations.

Si le texte contient de meilleures définitions de fonctions pour quelques fonctions en 3D et une augmentation des plus bas salaires pour certaines fonctions, soulignons que cet accord institue un échelon « junior » qui constitue, non seulement une mise en concurrence entre les techniciens, ce qui aura pour effet une aggravation du turnover de l'emploi des techniciens intermittents, mais se traduit par rapport la grille actuellement en vigueur par les diminutions de salaires suivantes :

- - 24 % pour l'infographiste matt-painting,
- - 17 % pour l'animateur, l'animateur volume, l'infographiste des effets visuels numériques, l'infographiste des effets dynamiques,
- - 6 % pour le décorateur,
- - 5 % pour l'infographiste lay-out, l'infographiste rigging/set-up, l'infographiste de modélisation, l'infographiste de texture et shading,
- - 0,90 % pour l'infographiste chargé des rendus et de l'éclairage.

Aussi, notre Organisation syndicale se refuse à contresigner cet accord de régression salariale, et réitère ses revendications, et demande au SPFA que les négociations se poursuivent et prennent en compte les demandes du SNTPCT.

Rappelons que les producteurs bénéficient d'une augmentation de leur Crédit d'impôt.

Par ailleurs, ils peuvent bénéficier, pour les entreprises de moins de 100 salariés, des aides publiques de différents montants du *Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle*, à savoir de 500 euros pour les contrats d'une durée supérieure à 2 mois, de 800 euros pour des contrats d'une durée supérieure à 3 mois, de 1 800 euros pour des contrats d'une durée supérieure à 6 mois, et de 4 000 euros pour les contrats d'une durée supérieure à un an...

Mais la politique sociale du SPFA, c'est de diminuer les salaires des techniciens de la production de films d'animation.

À quand le travail gratuit ?

Paris, le 21 février 2017
Pour le Conseil syndical,
le Secteur animation